

La Vague asbl

C'est en 1979 que l'asbl La Vague voit le jour, émanant de l'Arche. L'association a voulu répondre au désir des personnes en situation de handicap qui souhaitent vivre en autonomie.

Au fil du temps, La Vague asbl a développé des formules diverses pour des enfants et des adultes, tels que l'accompagnement en logement individuel, l'accueil familial (temps plein) et le parrainage.

C'est toute une équipe pluridisciplinaire, composée d'intervenants psycho-sociaux, d'une psychiatre et d'une psychologue qui vous accompagnera tout au long du processus.

A Bruxelles et en Wallonie, des enfants et adultes en situation de handicap ont besoin d'une famille d'accueil ou de parrainage.

Le projet vous intéresse ?

Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Contactez-nous, ils ont besoin de vous !

Tél: 02/735.83.34

Fax: 02/732.66.22

info@lavague.be

**Avenue Edouard de
Thibault, 35
1040 Bruxelles**

www.la-vague.be



La Vague ASBL

Accès en transports :

- * Bus 36 arrêt Roi Vainqueur
- * Tram 81 arrêt Place Saint-Pierre
- * Métro ligne 5 arrêts Thieffry ou Merode



La Vague asbl

**Service
d'accompagnement
d'accueil familial et de
parrainage
pour enfants et adultes en
situation de handicap**



Agréé par la Commission communautaire française

Pour les adultes



Nous proposons 3 types de projets

* l'**accompagnement**, lorsque l'adulte vit seul (ou en couple), nous intervenons dans la gestion du quotidien.

L'objectif ? Permettre à la personne en situation de handicap d'être autonome

* le **parrainage**, où l'adulte, qui vit en institution, est accueilli un week-end par mois dans une famille. Le but ? Tisser des liens familiaux

* l'**accueil familial**, lorsque l'adulte n'est pas apte à vivre seul, il s'agit d'une alternative à l'institution. Il pourra vivre, à temps plein, dans un cadre familial qui se verra rassurant pour lui



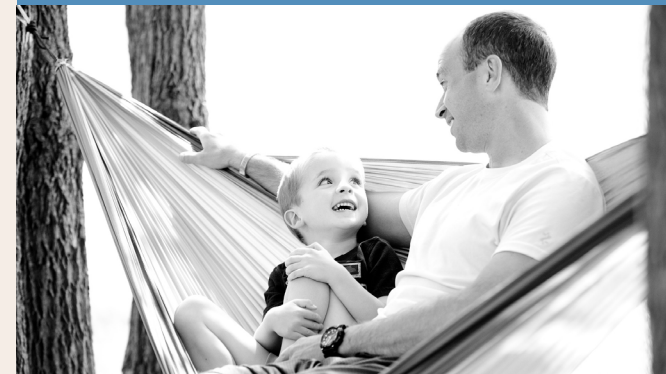
Chaque projet est différent, nous fonctionnons au cas par cas

Nous prenons en charge tous les types de handicaps

Qui peut devenir famille d'accueil / de parrainage?

La motivation à s'investir dans un projet d'accueil à long terme doit être le principal critère. Néanmoins, nous demandons de vivre à Bruxelles ou en Wallonie et d'avoir plus de 25 ans.

Pour les enfants



Nous travaillons exclusivement sous mandat du Tribunal de la Jeunesse, du Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) ou du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ)

Nous proposons deux types d'accueil:

* le **parrainage**, où l'enfant est accueilli dans une famille un ou deux week-end par mois ainsi qu'une partie des vacances scolaires.

Le but ? Sortir de son institution et jouir de ce cadre familial

* l'**accueil familial**, où l'enfant rejoint une famille à temps plein